



Infraction commise véhicule volé.

Par Lyonnais2406

Bonjour,

M'étant fait volé mon véhicule, j'ai déclaré le fait à une certaine date mais ne l'utilisant pas tout les jours il a pu être dérobé 3 jours avant. Suis je pour autant responsable des éventuelles infractions commises durant les 3 jours précédents mon dépôt de plainte?

D'avance merci!

Éric xxxxxxxx anonymisation

Par chaber

bonjour

Votre responsabilité pénale est présumée jusqu'au dépôt de cette plainte.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21138]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21138
[/url]